



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

**DIRECTION DE LA SECURITE INTERIEURE**

BUREAU DE LA PREVENTION DES RISQUES

LE PREFET DE LA REGION DE BOURGOGNE  
PREFET DE LA COTE D'OR  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 567**

modifiant l'arrêté préfectoral n°31 du 31 janvier 2013 portant création de la Commission de suivi de site (CSS) de Dijon Sud dans le cadre du fonctionnement des sociétés Raffinerie du Midi, Entrepôt Pétrolier de Dijon et Dijon Céréales.

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L125-2, L125-2-1, L515-8, R125-8-1 à R125-8-5 et D125-29 à D125-34 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°31 du 31 janvier 2013 portant création de la Commission de suivi de site (CSS) de Dijon Sud dans le cadre du fonctionnement des sociétés Raffinerie du Midi, Entrepôt Pétrolier de Dijon et Dijon Céréales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°508 du 2 août 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n°31 du 31 janvier 2013 portant création de la Commission de suivi de site (CSS) de Dijon Sud dans le cadre du fonctionnement des sociétés Raffinerie du Midi, Entrepôt Pétrolier de Dijon et Dijon Céréales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°409/SG du 30 juin 2014 donnant délégation de signature à Mme Tiphaine PINAULT, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Bourgogne, préfet de Côte d'Or ;

**VU** le courrier en date du 3 juin 2014 de la société Raffinerie du Midi proposant le nom de ses représentants au collège salariés de la Commission de suivi de site Dijon Sud suite aux élections d'avril 2014 des membres du comité d'entreprise ;

**SUR** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;



Accueil général du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures  
Accueil titres et réglementation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 13 heures

ADRESSE POSTALE : 21041 DIJON CEDEX – TÉLÉPHONE 03.80.44.64.00 – TÉLÉCOPIE 03.80.30.65.72 – <http://www.bourgogne.gouv.fr>

# ARRÊTE

## **Article 1 :**

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°31 du 31 janvier 2013 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne les membres de la Commission de suivi de site du collège salariés :

### ***Collège salariés***

- M. Francis MAUSS, Délégué du comité d'entreprise de Raffinerie du Midi,
- M. Guy COTTAZ, Membre du CHSCT à l'Entrepôt Pétrolier de Dijon,
- M. Thierry ECOSSE, Membre du CHSCT de Dijon Céréales.

## **Article 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté susvisé sont inchangées.

## **Article 3 :**

La sous-préfète, directrice de cabinet et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée, à titre de notification, à chacun des membres de la Commission de suivi de site de Dijon Sud.

Fait à Dijon, le 18 août 2014

LE PREFET,  
Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,

SIGNE : Tiphaine PINAULT

